

MAIRIE DE CHANONAT
Compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2014

Présents :

Mmes BOUVIER, FOURNIER, GOURDON, MERCIER, RENAULT, SALLE, ARNAULD
Mrs BERNARD, BERTHON, BONJEAN, BRUNHES, CHARLEMAGNE, FARGES, PROUST, RIBIERE,
THOMAS

Excusées:

Mmes DELAIGUE (pouvoir donné à D THOMAS), GIRAULT (pouvoir à Mme SALLE) et Mr BUC (pas de pouvoir donné)

Secrétaire : N Fournier

Ouverture de la séance à 19h 30 par M. CHARLEMAGNE, Maire.

2) Intervention De Mr MARION-BERTHE, comptable du Trésor, à la demande du Maire.

(Séance débutée par Point n°2 afin de le libérer par la suite). Le diaporama sera transmis aux membres du conseil.

La présentation porte sur l'exercice 2013 puisque les chiffres 2014 ne sont pas encore sortis.

En terme de nombre d'habitants nous pouvons comparer la commune de Chanonat à celle de Tallende.

L'analyse des charges permet de constater que globalement nos charges sont plus basses que la strate moyenne (personnels 48,28%, achats, charges financières contingents, subventions) 437€par habitant contre 692€ pour la strate moyenne. En revanche, nous avons moins de marge de manœuvre.

Les recettes proviennent des impôts locaux, de la fiscalité reversée, des dotations globales de fonctionnement qui sont plus basses que les autres communes (606 € par habitant)

Les deux principales composantes des ressources de fonctionnement :

- Les dotations de l'Etat : 37,29 % du total
- Les impôts locaux : 44,71 % du total

Focus sur les ressources fiscales

	Chanonat	Tallende	Moyenne cheires	Moyennes département
Taxe d'habitation	12,5%	14%	12%	10,92%
Taxe foncière sur propriétés bâties	17,5%	18,50%	16,88%	16,75%
Revenu moyen /foyer	32 237€	31 607€	27 030€	21 584€
Valeur locative	2808€	3409€		

L'analyse des recettes démontre que les foyers de la commune de Chanonat ont les revenus moyens les plus hauts du Puy de Dôme (~50% au-dessus) et d'autre part malgré un nombre de 100 maisons, supérieur à la commune de Tallende, Chanonat reçoit 2808€ de taxe locative pour une moyenne de la strate de 2419€. Elle devrait être beaucoup plus forte.

Il est proposé que la commission des impôts directs fasse un inventaire des aberrations pour faire reclasser les logements sous classés afin de rétablir plus équité.

Financement et investissement : les collectivités ne peuvent intervenir que sur l'auto financement et l'emprunt. Il faut savoir que les taux d'emprunt sont actuellement très bas et il est plus intéressant d'emprunter que de s'auto-financer.

A partir de 2015 la dette s'allègera de 10000€ (renégociation prêt)

Pour augmenter la capacité d'investissement, il faut augmenter les recettes par le biais de la valeur locative.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014.

Après la demande de Mr Bonjean, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre devra être complété des chiffres concernant le virement de compte à compte effectué. Une explication supplémentaire a été donnée sur le montant des travaux prévus sur les absides de l'église de Jussat : le budget prévoyait la rénovation d'une seule abside. Or, les deux ont besoin d'être refaites, ce qui fait que des devis supplémentaires ont été demandés. Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil.

Il a été précisé que des devis ont aussi été demandés auprès d'artisans pour les chenaux de la cure de Chanonat et la couverture de la grange qui se situe à côté.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

3) Création d'un service commun « Application du Droit des Sols (ADS) » au niveau du Grand Clermont (document joint).

Suite au désengagement de l'état, les communes doivent se réorganiser auprès de services existants ou créer un service de traitement du droit des sols. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création d'un « service application du droit des sols mutualisé au grand Clermont. » Coût estimé à 8000€ pour le nombre de déposes moyen actuel. A savoir qu'il pourrait augmenter jusqu'à 12000€ si le nombre de constructions sur la commune venait à augmenter (chiffre à titre indicatif). Distribution d'un document pendant la séance.

4) Modification du taux de la Taxe d'Aménagement : passage de 4,5 % à 5 % (document joint).

Afin de compenser les charges nouvelles et permettre une recette supplémentaire, la taxe d'aménagement passera au taux de 5% au lieu de 4,5% actuellement et ce sur l'ensemble de la commune.

Modification sans aucune abstention.

En revanche un document d'information sur les différentes taxes liées au dépôt de permis de construire devra être mis à la disposition des personnes déposant un permis d'aménager, de construire, déclaration préalable...

5) Interventions des animateurs des commissions communales.

Commission culture :

Suite à la rencontre avec la conseillère DRAC, un état des lieux du patrimoine devra être fait. Le but est de permettre une réflexion pour une signalétique cohérente sur la commune ainsi que la hiérarchisation des investissements futurs sur le patrimoine existant. A ce propos le maire propose de prioriser des projets facilement réalisables afin de monter des dossiers plus solides et d'obtenir des financements ; les dossiers trop importants et trop coûteux risquent de moins facilement aboutir.

De la rencontre avec la conseillère DRAC est aussi ressortie la réflexion d'une mise à disposition d'un lieu pour permettre la création d'une maison d'artiste : musicien ou artiste en art plastique qui crée avec les enfants du territoire ou les habitants. Par la suite une présentation pourrait être mise en place lors des musicales (cela permet une participation de la population).

À revoir au moment de l'établissement du budget 2015.

Commission travaux :

En 2014 les réalisations accomplies sont les suivantes :

- Fin de la réflexion de la mairie
- Chemin des treize boules quasiment achevé
- Mise en conformité de l'éclairage public en cours

Reste à réaliser :

- Démolition grange Bonjean
- Toitures des absides de Jussat
- Columbarium et jardin du souvenir du cimetière de Chanonat
- Prévoir l'identique pour le cimetière de Jussat (budget 20 000 euros)

Proposition de passer un marché pour 3 ans avec une entreprise de travaux public pour la réfection des chaussées notamment les rue des Beix, Cimard, Rissoles et au sujet du projet " autour de l'école" les commissions de travaux et l'école seront associées ; il est proposé de faire intervenir un bureau d'étude pour optimiser les vues d'ensemble.

Rencontre avec le conseil général :

Une demande de priorisation est ressortie de la rencontre à savoir l'aménagement de l'entrée de Jussat route D3 et l'aménagement de la D52. Le coût est estimé à 300 000 € dont 100 000€ à la charge de la commune (la question est de l'inscrire au budget 2015 ou 2016).

Amendes de police :

Il est possible de créer chaque année un dossier sur des aménagements de sécurité, cela permet d'obtenir des subventions à hauteur de 30% du projet avec un plafond de 7 500€.

Le point du bassin versement d'Opme a été abordé : une réunion avec les représentants de la mairie de Romagnat aura lieu avant fin 2014.

Élargissement de la RD52 à hauteur de la chapelle Notre Dame de l'Arbre jusqu'au tennis. Le projet est non prioritaire car le dossier sera très long à traiter (il y a 25 propriétaires différents).

Pour terminer, un comptage va être effectué sur les axes de la commune où les vitesses pratiquées paraissent trop rapides. Les décisions nécessaires seront prises par la suite selon les résultats du comptage.

Commission urbanisme :

Un recours sur la zone AUG1 a été déposé, ce qui entraîne également le blocage de la zone AUG2 ; une réflexion devra être menée sur la décision de modifier ou non le PLU pour inverser les priorités des zones.

D'autre part, Serge Proust invite les membres de la commission à prendre connaissance des dépôts de demandes préalables ou permis d'aménager, de construire et émettre un avis sur les avis du maire liés au dépôt.

6) Adhésion à l'association des Forts Villageois d'Auvergne (<http://www.lesfortsvillageois.fr>).

Décision d'adhésion à l'association des forts villageois d'auvergne adoptée à l'unanimité. L'association nous apportera un soutien au moment de créer le projet cœur de bourg. Coût de l'adhésion 80€.

7) Recensement de la population 2015 : rémunération des agents recenseurs.

4 personnes devront être recrutées. Un appel à candidature sera diffusé dans le bulletin et les personnes seront par la suite formées pour leur mission. Il est proposé de répartir la somme de 3600, 26€ au nombre de feuilles distribuées.

8) Convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages gaz : cartographie des réseaux de gaz (projet joint).

Adhésion à l'unanimité d'une convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages gaz : cartographie des réseaux de gaz. Cette adhésion est gratuite et permet de croiser et superposer les données avec les autres réseaux. Accord unanime du Conseil.

9) Proposition de levée des pénalités marché réaménagement mairie concernant l'entreprise SIEGRIST lot N° 3.

La proposition de levée des pénalités du marché « réaménagement mairie » concernant l'entreprise Siegrist lot n°3 est acceptée compte tenu du fait que le retard de couverture de toiture n'a pas eu d'incidence sur le chantier intérieur. Accord unanime

10) Présentation de la circonscription d'Action Médico-Sociale par Hélène DELAIGUE.

La présentation de la circonscription d'action médico-social est reportée à une réunion ultérieure du conseil.

11) Information sur le coût de revient unitaire du repas à la cantine (voir document joint)

Après étude, le coût de préparation du repas par la cuisine de la cantine est légèrement inférieur au coût d'un repas livré (3,53 euros par repas contre 4 euros repas livré).

12 Permis de construire et déclarations préalables de travaux

- . Mr GIGAULT Stéphane, 7 chemin de Cimard à Chanonat, pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- . Mr MAURESMO René, 3 impasse du Cheix à Chanonat, pour une ouverture de 2 fenêtres
- . Mr LEFAURE Laurent, 1 chemin de Fleury à Chanonat, pour une maison individuelle.
- . Mme FOURY Monique, 2 chemin de cimard à Chanonat, pour une division de parcelle.
- . Mr DOMAISON, rue des côteaux à Varennes, pour l'extension de la maison d'habitation.
- . Mr MENNUTI Aurélien, 3 impasse de fretat à Chanonat, pour la réfection de la façade et pose de volets.

13 Informations diverses :

Un fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires devrait être reconduit pour l'année scolaire 2015/2016. La somme de 6 200€ sera versée à la condition de répondre à un cahier des charges qualitatif (avoir un directeur de CLSH, mettre en place un projet éducatif...)

Le recours au tribunal administratif de Madame PONS sur une mise en réserve a été rejeté (proposition de courrier afin de faire une rencontre avec le maire).

Courrier envoyé au SICTOM des Couzes pour une demande d'explication sur l'augmentation de l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères de 28 %.

Projet " chemin des trois villages" sera travaillé par la commission des chemins et la commission culture.

Projet « cœur de bourg » proposé par le maire pourrait comprendre :

- . Création d'un espace marché proposant des produits locaux
- . Création d'un espace convivial et culturel (association café salle de lecture, expo).
- . Création d'une zone pilote habitat (pouvant être financé par le grand Clermont)....

La question est la création d'un groupe de travail commun ou mise en place de plusieurs groupes autour des commissions, puis regrouper les informations par la suite.

Aspect finance : renégociation des contrats téléphone orange (économie entre 2 000 et 4 000 euros par an)

" La poste proche de vous" invitation de la poste 18 h le 20 nov.

Réunion comité de pilotage zone natura 2000 le 27nov le maire se propose d'y aller.

Retour sur les bâtiments « basse consommation » le 20 novembre 2014 au lycée de Riom Pierre-Joel Bonté.

14 Questions diverses

Fin de séance 22h30